



Québec, le 12 mars 2026

Monsieur Jean-Michel Leblanc
Porte-parole
Parc Éolien Grosse-Île S.E.C
jean-michel.leblanc@nge.energy

Objet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ2

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 mars à 15 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ2

- Q1.** Vous avez indiqué que le suivi de la mortalité des oiseaux serait complété par une étude du comportement à l'approche du parc éolien (PR5.2, p.59 PDF). En quoi pourrait consister cette étude et quelle en serait la méthodologie?
- Q2.** En cours d'audience, vous avez déposé un calendrier de construction (DA9.3) qui repose sur l'hypothèse d'une autorisation gouvernementale obtenue à l'été 2026. Advenant une éventuelle autorisation plus tard que la date attendue, quel serait l'impact sur l'échéancier? L'ensemble des étapes serait-il décalé d'une durée équivalente ou le début des travaux serait-il plutôt reporté à la prochaine période printanière pour les réaliser?
- Q3.** Dans le DA1.5 p. 5, vous indiquez que depuis 2016, le cumulatif des distributions annuelles nettes de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à ses membres est de 33 683 445 \$, dont 5,6 M\$ à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Veuillez fournir les montants annuels de ces distributions à la communauté maritime depuis 2016. Veuillez également fournir la richesse foncière uniformisée utilisée pour l'établir, soit la valeur et la proportion qu'elle représentait pour chaque distribution annuelle. Veuillez présenter l'information sous forme de tableau.
- Q4.** Vous estimez que les solutions d'adaptation des fondations des éoliennes pourraient représenter des coûts additionnels de 10 à 25 M\$ (PR5.6, p. 17). Veuillez expliquer les répercussions de ces coûts sur les distributions annuelles anticipées dans le cadre du projet et effectuer une mise à jour du tableau présenté en page 8 du document DA1.5 advenant un coût additionnel de 25 M\$.
- Q5.** Dans votre présentation du projet (DA1, p. 28), vous indiquez avoir tenu 6 rencontres citoyennes dont 3 à Grosse-Île (2022, 2023, 2025). Veuillez nous indiquer les dates exactes de ces rencontres, les avis diffusés pour annoncer ces rencontres, le nombre de participants et les préoccupations évoquées par les citoyens présents et le suivi donné, le cas échéant. Si un compte-rendu de ces rencontres a été fait, veuillez le déposer.
- Q6.** Le compte rendu du Comité de liaison le plus récent disponible sur le site Web du projet est celui du 17 septembre 2024. Est-ce qu'une réunion ou des réunions ont été tenues depuis cette date? Le cas échéant, les comptes rendus sont-ils disponibles? Sinon, quand le seront-ils?
- Q7.** L'évaluation du risque de submersion et d'érosion côtière réalisée par Lasalle NHC mentionne que, pour le secteur des éoliennes E1 à E5, seul le réseau collecteur souterrain serait exposé à un risque d'inondation sur certains tronçons (PR5.2, p. 293 PDF). Toutefois, la figure 3-5 intitulée « Niveau de submersion côtière – cote d'inondation de récurrence 1 :100 ans – climat futur 2060 » ne permet pas d'identifier clairement les tronçons concernés (PR5.2, p. 285 PDF).
- Précisez, selon la modélisation, où se situeraient les tronçons à risque de submersion pour l'horizon 2060.
 - Dans l'hypothèse où les sites E6 et E7 ne seraient pas utilisés, le risque de submersion pour le réseau collecteur serait-il toujours présent ?

Q8. Concernant les figures accompagnant les études portant sur les aléas d'érosion et de submersion côtière :

- a. Le DA9.2 présente à la page 2 les marges de sécurité résultantes aux horizons 2050 et 2060 pour chacun des sites envisagés. Quelles sont les marges de sécurité actuelle estimée pour chacun des sites envisagés ?
- b. Veuillez fournir une figure qui illustre également les zones de contraintes réglementaires relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, règlement 2016-05) dans les secteurs envisagés pour l'implantation des éoliennes. Veuillez-y ajouter la localisation précise des installations du MTMD pour l'entreposage du sable de dragage.

Q9. Vous prévoyez un suivi annuel de l'évolution morphologique du trait de côte. L'étude de Lasalle NHC souligne que ces données pourraient également contribuer à la mise à jour de la modélisation des aléas d'érosion et de submersion côtière (PR5.2, p. 297 PDF).

- a. Vous engagez-vous à mettre à jour la modélisation des aléas en fonction des éléments déclencheurs identifiés dans l'étude de Lasalle NHC (p. ex. période de temps significative [5 ans], tempête, changement locaux et régionaux affectant les cellules hydrosédimentaires, etc.)
- b. Envisagez-vous l'élaboration d'un plan d'intervention basé sur les résultats issus des suivis annuels ?
- c. Le cas échéant, quels déclencheurs seraient considérés pour réaliser des mesures de protection préventive du littoral (p. ex. marge minimale) ?
- d. Quels types d'action ou d'ajustement pourraient être considérés en fonction des tendances observées ?
- e. Le programme de suivi inclura-t-il également l'évolution géomorphologique du massif dunaire dans le secteur d'implantation des éoliennes ? Si oui, quels paramètres seraient suivis ?
- f. Un plan d'intervention spécifique à la préservation du massif dunaire est-il prévu ?
- g. Quels en seraient les objectifs, les indicateurs de suivi et les modalités d'interventions envisagées ?

Q10. Vous indiquez qu'une collaboration est nécessaire pour la mise en œuvre de mesure de protection du littoral dans les secteurs d'implantation envisagés pour les éoliennes.

- a. Décrivez de façon détaillée les démarches formelles déjà entreprises pour définir les modalités de cette collaboration en spécifiant les parties prenantes approchées.
- b. Quels mécanismes de coordination ou de concertation prévoyez-vous établir ? Le cas échéant, veuillez en décrire la nature, le mandat et l'état d'avancement.
- c. Comment envisagez-vous la prise en charge des coûts potentiels liés aux actions de prévention et de protection du littoral ?
- d. Envisagez-vous de mettre en place des garanties financières pour assurer votre participation aux projets de protection du littoral, notamment dans l'éventualité où ces mesures seraient nécessaires pour sécuriser les infrastructures associées à votre projet ?

- e. Si oui, quel serait le montant prévisionnel de ces garanties, sous quelles formes pourraient-elles être constituées, et selon quels critères seraient-elles ajustées au fil du temps?
- f. Plus largement, comment définissez-vous votre rôle et votre niveau d'engagement dans la gestion du littoral dans les secteurs où votre projet serait implanté ?

Q11. L'organisme Attention Fragiles indique que les interventions requises pour stabiliser un milieu dunaire perturbé représentent un enjeu considérable comme le démontreraient certains des travaux de stabilisation effectués dans le cadre du projet du Parc éolien de la Dune-du-Nord pour lequel des travaux correctifs de stabilisation seraient nécessaires. Dans le cadre du projet éolien de Grosse-Île, le programme de surveillance environnementale en construction mentionne que les « dunes fixées à proximité des aires de travail et des chemins d'accès pourront être stabilisées [...] », que les « dunes mobiles pourront être restaurées [...] », etc.

- a. Vous engagez-vous à prendre les mesures de stabilisation nécessaire pour les surfaces impactées ?
- b. Ces mesures seraient-elles accompagnées d'un suivi de leur efficacité ?
- c. Si oui, quelles seraient les modalités du suivi envisagé ?

Q12. Dans son mémoire, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine indique qu'une « des options qui s'offrent en alternative à un ouvrage de protection côtière est le démantèlement » des éoliennes. Dans cette perspective, quelles seraient les répercussions d'un démantèlement des éoliennes avant la durée contractuelle de 30 ans ?

Q13. Plusieurs intervenants ont suggéré une implantation séquentielle des éoliennes dans le secteur de Mines Seleine pour permettre de mieux évaluer les impacts sur la stabilité du milieu dunaire. Une telle approche serait-elle envisageable? Sinon, pourquoi?